

En guise de conclusion...

Cet ouvrage a été réalisé sous l'égide de Jean-Didier BLANCHET, Ingénieur général des ponts et chaussées. Sa rédaction, pilotée par le ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer, est le fruit de la contribution de nombreux acteurs, en particulier des directions et services des ministères de l'équipement et de l'écologie et du développement durable.

L'espoir de ces différents participants est d'avoir contribué, à travers cet ouvrage, à apporter aux acteurs des trois régions Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon, une meilleure connaissance de la problématique actuelle et future des transports et déplacements dans la vallée du Rhône et sur l'arc languedocien.

Pour autant, ce document ne prétend pas présenter autre chose qu'une perception de la situation et ainsi que des éléments d'une politique de transport envisageable dans la vallée du Rhône et sur l'arc languedocien. Au-delà d'un moyen d'information, il se veut un point de départ pour débattre. Le dialogue, qui va s'instaurer sur la base de ce document dans les mois qui suivront sa diffusion, devrait permettre d'enrichir et de confronter les différentes opinions qui ne manqueront pas de s'exprimer sur cette problématique majeure pour l'avenir des trois régions et du territoire national.

En particulier, il convient à chacun de répondre aux questionnements suivants :

- partagez-vous les perspectives présentées en matière d'aménagement, de développement et de desserte du territoire ? Quels sont selon vous les éléments complémentaires à intégrer à la réflexion ?
- dans quelle mesure partagez-vous le diagnostic porté sur le fonctionnement du système de transport dans la vallée du Rhône et sur l'arc languedocien ?
- quel est votre avis sur les orientations souhaitables pour améliorer durablement les transports dans la région, compte tenu des projets de développement des territoires, des impacts environnementaux et des mesures envisageables pour favoriser le report modal et améliorer la qualité du service offert aux usagers des transports ?

C'est à l'issue de cette phase de dialogue, en fonction des opinions qui auront été exprimées, des échanges entre les acteurs, des études complémentaires qui auront pu être réalisées, que des décisions de poursuivre les études ou de poursuivre les débats de manière plus approfondie pourront éventuellement être prises. Cette exigence de concertation, voulue par le ministère de l'équipement, est le meilleur garant de la réussite et de l'efficacité des mesures qui pourront être prises pour améliorer les transports dans la vallée du Rhône et sur l'arc languedocien.